

**PROCES-VERBAL de la REUNION des DELEGUES DU PERSONNEL**  
**Agence de Toulouse**  
**En date du 20 novembre 2018**

**Heure de début de réunion : 11h00**

**Heure de fin de réunion : 11h44**

➤ **Présents :**

Pour les Représentants du Personnel :

- M Maubert
- M Rayssac

Pour les représentants de la Direction :

- M Chaboy
- M Revellat

➤ **Questions / réponses :**

**1/ Pouvez-vous nous assurer que l'agence (et la société VORTEX) sera encore en place en Septembre prochain ? Quel avenir suite aux décisions gouvernementales ?**

Nous faisons tout pour garder les périmètres d'activités de nos agences d'une année sur l'autre. Nous sommes tributaires des gains ou pertes de marchés.

**2/ Pourquoi avoir payé des chauffeurs par chèque en Septembre ?**

Nous payons par chèque tous les salariés n'ayant pas transmis de RIB, ou pour lesquelles nous avons les RIB en retard.

**3/ Pourquoi faire rouler des chauffeurs avec leur véhicule personnel ? Pourquoi attendre les vacances scolaires pour faire les réparations de véhicules en mauvais état ?**

Une conductrice a effectivement roulé avec son véhicule personnel, nous lui avons interdit de le faire quand nous avons su. Les véhicules sont réparés au fur et à mesure, la période de vacances scolaires est plus propice aux réparations.

**4/ Les nouveaux chauffeurs de Corrèze/Limousin/Dordogne/Gironde sont-ils tous au minima conventionnel ? Des avenants vont-ils leur être proposés en cours d'année ? Comment seront ils payés d'ici qu'ils reçoivent un nouvel avenant ?**

Tous les conducteurs sont payés au temps effectués. Des avenants seront proposés au fil de l'eau en fonction de l'évolution de leur circuit

**5/ Pourquoi n'a t-on pas pu faire nos formations PSC1 durant ces vacances de la Toussaint ? Quand pourra t on les faire ? D'autres formations prévus ? Lesquelles ?**

Il y a eu des formations de faite pendant les vacances de la Toussaint

**6/ Suite au contrôle de l'inspectrice du travail de Toulouse, que risque l'agence ? Pourquoi a-t-elle réalisé un tel contrôle ?**

L'agence de Toulouse ne risque rien. L'inspection du travail fait juste son travail d'inspection

**7/ L'agence ne devrait-elle pas embaucher du personnel administratif ?**

Non

**8/ La CGT Vortex demande l'édition de la ligne "temps annexe" sur chaque feuille de paye (même ceux au minima). Est-ce faisable ? Pourquoi ?**

Non ce n'est pas faisable, la ligne n'apparaît que lorsque du temps annexe est « déclenché ». Nous ne pouvons pas faire apparaître de ligne à « 0 » sur les bulletins de paye.

**9/ Pourquoi les 1/2 heures ne sont pas payées malgré l'ordonnance du 19 septembre ?**

Nous avons fait appel de la décision

**10/ Il y a 2 ans nous étions 2400 chauffeurs chez Vortex dans toute la France. Cette année nous ne sommes plus que 1500 et plusieurs fermetures d'agences... Pourquoi n'y a t il pas eu de PSE ?**

Les fluctuations de personnel sont dues à des pertes de marchés. Les salariés bénéficient de la garantie d'emploi chez l'entreprise entrante. Il n'y a donc pas lieu d'avoir recours à un PSE

**11/ À quel moment recevra t on les feuilles de présence ?**

Il n'y a pas de feuille de présence pour le CD64

**12/ Mme Breuil a été licenciée pour quel motif ? Que s'est-il passé pour sur son transfert ? A quel moment a-t-elle refusé son circuit ?**

Ces informations ne concernent que la salarié et l'employeur

**13/ Mme Daubin doit laisser son véhicule dans la ville de Vic en Bigorre sur ordre de M. Revellat. Pourquoi ? A quel endroit précisément ? Avez-vous le droit d'obliger les chauffeurs à déposer leur véhicule professionnel sur un parking public (qui peut être occupé par d'autres usagers) plutôt que de lui faire signer un nouvel avenant au départ/arrivée de chez elle?**

Parking de l'Ecole ou de la mairie c'était prévu avec elle fin aout elle était d'accord

**14/ La société Vortex est-elle toujours adhérente à la FNTV ?**

Non

**15/ Le service des ressources humaines cherchait un secrétaire ou assistant au mois d'Aout mais personne n'était au courant... L'affichage dans l'agence ayant été mis après la réunion DP... Nous n'avons pas pu transmettre l'information avant la date butoir du 24 Aout 2018. Etant donné que personne ne passe à l'agence (vu la distance qui sépare la**

**plupart des chauffeurs de l'agence), comment voulez-vous que les gens soit au courant ?  
Comment améliorer le passage d'information ?**

Notre obligation est d'afficher au panneau prévu à cet effet

**16/ N'y a-t-il plus de temps alloué au temps de remplissage des feuilles de route ?  
Auparavant le temps annexe était prévu pour cela...**

Le temps annexes est toujours prévu pour ça

**17/ Un chauffeur ayant signé un contrat à 12h/semaine, ou 525h/an peut-il prétendre à  
une régulation d'heures à 550h (minima conventionnel)?**

Les 550h sont pour 180 jours de travail

**18/ Pourquoi les heures figurant sur le relevé de décompte du temps de travail n'ai pas en  
accord avec les heures déclarées sur les feuilles de route ? Même à M+1, 2 ou 3 ? Elles sont  
réajustées à quel moment ? Faut-il réclamer un réajustement comme la "régule"?**

Les exemples donnés ne font état d'écarts

**19/ Tous les véhicules de notre agence sont-ils géo localisés ?**

Oui